

■ Le traitement de ma demande

Je renvoie ce document, **au moins un mois avant la date de la prochaine échéance**, complété, daté et signé via mon conseiller, mon espace personnel, ou, à défaut, par courrier à :

UMR - 12 rue de Cornulier - CS 73225 - 44 032 Nantes Cedex 1

Données personnelles :

Les données recueillies via ce support sont collectées par UNEP Diffusion Courtage, Siège social : 12 rue Clapeyron, 75008 Paris, en sa qualité de responsable de traitement et distributeur du contrat PER by UNEP, pour lui permettre de vous conseiller. Pour toutes questions relatives à la protection de vos données, le Délégué à la Protection des Données de UNEP Diffusion Courtage est joignable par mail à contact-cnll@unep.asso.fr ou par courrier postal adressé à UNEP Diffusion Courtage – Délégué à la Protection des Données, 12 rue Clapeyron, 75008 Paris.

Le traitement de ces données est fondé sur la nécessaire exécution de mesures contractuelles. Les informations mentionnées par un astérisque (*) sont indispensables au traitement de votre demande. L'UMR sera destinataire de ces données en sa qualité de responsable conjoint de traitement de l'ADERM, association située 12 rue de Cornulier - CS 73 225 - 44 032 Nantes cedex 1, par délégation de gestion et en tant qu'assureur. Vos données font l'objet d'un traitement informatisé et sont nécessaires dans le cadre de l'exécution et la gestion de votre contrat. Vos données sont destinées aux personnels habilités chargés de la passation, gestion et exécution des contrats, l'ADERM (en tant qu'association souscriptrice du contrat collectif), les intermédiaires d'assurance en charge de la distribution du produit et dans certains cas les délégataires de gestion, les autorités administratives et judiciaires pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, nos sous-traitants et prestataires, intervenant dans la gestion des contrats. Elles seront conservées tout au long de la relation contractuelle et en archives selon les délais légaux et/ou les besoins internes et préconisations de la CNIL. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données "Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016" et la Loi Informatique et Libertés loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, promulguée le 21 juin 2018 qui a modifié la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'effacement sur vos données et vous pouvez définir des directives post mortem relatives à vos données. Pour exercer vos droits par mail : dpo@umr.fr, par courrier : UMR (DPO) 12 rue de Cornulier - CS 73225 - 44032 Nantes cedex 1.

Pour plus d'informations concernant le traitement de vos données : <https://umr-retraite.fr/mieux-connaître-umr/notre-politique-de-protection-des-donnees.html> ou sur simple demande auprès de notre DPO. Vous pouvez déposer une réclamation en ligne ou par voie postale auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés.

Fait à : _____

Signature de l'adhérent :

le : ____ / ____ / _____

Besoin d'information complémentaire ? Contactez votre conseiller UNEP

Le contrat PER by UNEP est distribué par la Société UNEP Diffusion Courtage et ses partenaires courtiers, inscrite à l'ORIAS en sa qualité de courtier d'assurance sous le numéro 07 005 716, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 353 356 439. Siège social : 12 rue Clapeyron, 75008 Paris

Le conseiller de UNEP Diffusion Courtage est l'interlocuteur privilégié de l'adhérent. Il l'accompagne lors de l'adhésion à son PER by UNEP, puis tout au long de son exécution.

Le souscripteur peut formuler toute remarque ou réclamation auprès de son conseiller qui se chargera d'apporter une réponse appropriée. Si la réponse apportée par le conseiller ne satisfait pas totalement le souscripteur, il peut adresser sa demande au service réclamation de UNEP Diffusion Courtage, par courrier à l'adresse postale suivante : Service réclamation de UNEP Diffusion Courtage - 12 rue Clapeyron, 75008 Paris. La société UNEP Diffusion Courtage s'engage à accuser réception de la demande dans un délai de 10 jours ouvrables à compter de la date de sa réception et à répondre à la demande dans un délai de 2 mois maximum à compter de la date d'envoi de la réclamation. Si un désaccord subsistait, après épuisement des procédures internes et avant tout recours judiciaire, le souscripteur peut adresser un courrier, par voie postale, à la Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation à l'adresse : 27 Avenue de la Libération, 42400 SAINT CHAMOND.

Les conseillers de UNEP Diffusion Courtage (collaborateurs salariés et ses partenaires courtiers) peuvent percevoir à ce titre une rémunération conditionnée pour partie à l'atteinte d'objectifs quantitatifs et qualitatifs et le cas échéant des avantages économiques liés à l'atteinte d'objectifs similaires.



Le contrat PER by UNEP, contrat collectif à adhésion facultative souscrit par l'association ADERM enregistrée sous le n°W442025068, auprès de l'UMR, est assuré par l'UMR - société anonyme à Conseil d'administration et à mission au capital de 247 668 709 €, Immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 828 952. Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459-75436 Paris Cedex 09.

Siège social de l'UMR et de l'ADERM : 12 rue de Cornulier - 44 000 Nantes.

